



esli

esti

CAMPUS
E.S.P.R.I.T.
Industries

GROUPEMENT
D'INTERET
PUBLIC

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

UNE DYNAMIQUE DE L'EXCELLENCE POUR RÉPONDRE PRÉSENTS FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

NOS PÔLES DE COMPÉTENCES



LOGISTIQUE
MULTIMODALE ET
RESPONSABLE

ÉLECTRONIQUE
INDUSTRIELLE

esli esti

ACHATS
COLLABORATIFS ET
STRATÉGIQUES

École Supérieure
de Logistique
Industrielle

École Supérieure
des Technologies
Industrielles

MAINTENANCE
ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE

TRANSPORTS ET MOBILITÉS
DÉCARBONNÉES

NOS AMBITIONS



Créer

de la valeur dans un contexte de transformations digitales et environnementales



Développer

les compétences des techniciens et managers de demain, véritables leviers de la compétitivité des entreprises



Consolider

des parcours d'enseignement innovants et adaptés aux besoins des entreprises

NOS PROJETS



Déploiement de l'École Supérieure de Logistique Industrielle et de ses formations avec l'École Militaire de Paris



Investissement dans l'amélioration des équipements de notre plateforme technologique (unités de production hydrogène, démonstrateur de mobilités décarbonnées)



Ingénierie de nouveaux parcours de formation dans le numérique et le transport, développement d'une filière électronique inclusive

VOS BÉNÉFICES



VOUS ENCOURAGEZ LE DÉVELOPPEMENT DE PLATEAUX TECHNIQUES INDUSTRIELS ET LOGISTIQUES QUI PERMETTENT DE FORMER AUX **COMPÉTENCES** RECHERCHÉES PAR LES ENTREPRISES



VOUS SOUTENEZ LA FORMATION DE JEUNES EN ALTERNANCE, QUI VIVENT L'ENTREPRISE ET SONT FONDAMENTALEMENT **CONNECTÉS** À SES PROBLÉMATIQUES ET SES ENJEUX

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 AU CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES

En 2021, les modalités de la réforme votée dans le cadre de la « Loi Avenir Professionnel » de 2018 restent en vigueur. Le solde de la taxe d'apprentissage (13%) est affecté par l'entreprise à ou aux établissement(s) éligible(s) de son choix.

Le Campus E.S.P.R.I.T. Industries et ses deux écoles, l'ESLI et l'ESTI, sont habilités à percevoir ces fonds.

● POUR NOUS IDENTIFIER

Notre code UAI : 0352888Z

Nptre NOM sur les listes préfectorales : ESLI GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES

● VOTRE VERSEMENT

QUAND ?

Le versement des 13% doit parvenir aux organismes de formation avant le 31 mai 2021.

COMMENT PROCÉDER ?

La taxe d'apprentissage est versée directement aux établissements, sans passer par un intermédiaire. Vous pouvez effectuer le versement :

• Par chèque, libellé à l'ordre du GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries et envoyé à l'adresse suivante :
GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries
26 quai Surcouf, 35600 REDON

• Ou par virement bancaire :
BPGO REDON

RIB : 13807 00714 31121384491 19

IBAN : FR76 1380 7007 1431 1213 8449 119

BIC : CCBPFRPPNAN

- En nous adressant le bordereau de promesse de versement, nous pourrions facilement identifier et suivre votre versement.

- Le Campus vous adressera sous 8 jours maximum après la réception de votre versement un reçu libératoire, preuve fiscale du versement de votre impôt.

**Toute l'équipe du campus E.S.P.R.I.T.
Industries vous remercie de votre soutien !**

VOTRE CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE



INGRID MARSOLLIER
CHARGÉE DE PROJETS
RELATIONS ENTREPRISES



entreprises@campus-redon-industries.com



+33(0) 2 23 10 04 11